

Cumuler le statut d'auto-entrepreneur et d'intermittent

Description

Cumuler les statuts de micro-entrepreneur et d'intermittent est possible sous certaines conditions. Cela permet à un [auto-entrepreneur artiste](#) de bénéficier des [avantages](#) attachés à la [création d'une micro-entreprise](#). Il jouit également des bénéfices d'un CDD en tant qu'artiste. Le micro-entrepreneur est un individu qui exerce une [profession libérale, artisanale](#) ou commerciale en indépendant tandis que l'intermittent peut être :

- Un artiste interprète ou artiste du spectacle vivant : acteurs, comédiens, musiciens ;
- Un technicien de cinéma, de télévision, de radio, de production de publicité, etc.

Cette situation est également possible dans d'autres cas de figures, tels que le [cumul des statuts de VDI et de micro-entreprise](#).

[Créer mon auto-entreprise en ligne](#)

Qu'est-ce qu'un intermittent du spectacle ?

L'appellation « intermittent » regroupe donc différentes réalités juridiques. Entre autres, ce statut désigne les artistes ou techniciens du spectacle employés dans un **contrat à durée déterminée dit d'usage**. Exerçant dans la production audio-visuelle ou dans le spectacle vivant, ces derniers alternent des périodes de travail et de [chômage](#).

Cela rend le statut d'intermittent assez fragile. Ainsi, en guise de compensation de cette précarité, l'intermittent du spectacle jouit d'un **régime d'assurance chômage spécifique**, comme le prévoit le [décret n°2016-961 du 13 juillet 2016](#). Il s'agit d'un dispositif d'indemnisation dérogatoire au droit commun.

Pour s'appliquer, ce dispositif suppose certaines conditions :

- L'artiste intermittent doit justifier de **507 heures de travail durant les 10 mois** qui précèdent son inscription ;
- Le technicien intermittent doit **cumuler 507 heures de travail pour les 10 mois et demi** qui précèdent son inscription.

Par ailleurs, l'intermittent du spectacle compte pour un salarié et peut parfois bénéficier de la **prime d'activité** en substitution au RSA depuis le 1^{er} janvier 2016. Cette mesure vise à donner un coup de pouce financier à l'artiste qui ne cumule pas le statut d'auto-entrepreneur et d'intermittent et dont le revenu est faible.

Peut-on cumuler les statuts d'auto-entrepreneur et intermittent ?

La question relative au **cumul du statut** d'intermittent et celui de [micro-entreprise ou auto-entreprise](#) préoccupe plusieurs acteurs du secteur du spectacle. Ils sont en effet nombreux à chercher comment associer à leur situation une autre activité **sans tomber dans l'illégalité**. Pour répondre à cette question, il convient de déterminer avec précision les conditions de comptabilité de ces deux statuts ainsi que les cas d'exclusion de cumul.

Quelles sont les conditions de compatibilité de ces deux statuts ?

La souplesse des procédures administratives du statut de micro-entrepreneur et la réduction des coûts dont jouissent les employeurs séduisent de plus en plus d'intermittents.

Sachez tout d'abord qu'un intermittent qui souhaite [devenir auto-entrepreneur](#) :

- **Garde les attributs de son premier statut ;**
- Doit être détenteur **d'une licence** d'entrepreneur de spectacle, par exemple ;
- Doit s'[immatriculer au RCS](#) pour les activités commerciales ou au Répertoire des Métiers pour les activités artisanales.

En revanche, **il ne pourra plus garder le statut de salarié.**

À noter : tant que l'intermittent n'apporte pas la preuve qu'il ne se trouve pas sous la subordination d'un employeur, il fera planer la présomption de contrat de travail avec les risques que cela comporte. Ce n'est qu'après avoir apporté la preuve de son indépendance, qu'il bénéficiera d'un régime souple en termes [de charges sociales](#) et [d'imposition sur le revenu](#)

Quelles sont les cas d'incompatibilités entre ces deux statuts ?

Parfois, ce cumul est rendu impossible du fait de certaines incompatibilités. En effet, malgré les avantages du régime de la micro-entreprise, cette dernière ne peut profiter à toutes les catégories de travailleurs.

Les artistes-auteurs

Ainsi, les personnes relevant du régime d'artistes-auteurs, par exemple, ne peuvent y souscrire. Cette incompatibilité réside dans le fait que leurs revenus issus de la vente d'œuvres d'art ou encore de droits d'auteurs subissent un traitement spécial. En effet, ces cachets restent **soumis au régime de protection sociale des artistes-auteurs** pris en compte par la maison des artistes, la sécurité sociale ou l'Agessa. Les profils concernés par cette incompatibilité entre les statuts de micro-entrepreneur et d'intermittent correspondent **aux artistes-auteurs d'œuvres** :

- Littéraires ;
- Dramatiques ;
- Musicales ;
- Chorégraphiques ;
- Audiovisuelles ;
- Cinématographiques ;
- Graphiques ;
- Plastiques ;
- Photographiques ;
- Etc.

Les employés salariés soumis au régime général de la sécurité sociale

Outre cette catégorie d'acteurs du secteur culturel, il en existe d'autres qui tombent également sous le coup de cette incompatibilité. Le motif reste leur soumission au **régime général de la sécurité sociale** ainsi que leur statut de **salarié**, lequel leur confère le titre d'employés des organisateurs et producteurs de spectacles. Dans cette catégorie se trouvent :

- Les comédiens ;
- Les chanteurs ;
- Les techniciens de production ;

- Les opérateurs de son ;
- Les musiciens ;
- Etc.

Par ailleurs, en dehors des incompatibilités, les intermittents du spectacle désireux de se lancer dans l'auto-entreprise feront face à **certaines limitations**.

Quelles limites pour l'auto-entrepreneur intermittent ?

Comme mentionné ci-dessus, sous certaines conditions, le promoteur culturel ou l'organisateur de spectacles peut concilier son statut avec celui d'auto-entrepreneur. Cependant, il convient de souligner que l'intermittent qui souhaite exercer en tant que [micro-entrepreneur](#) sera restreint au niveau du développement de son activité. Ces **limites** peuvent se résumer de la manière suivante :

- Le **chiffre d'affaires** : dans le cadre d'une auto-entreprise, le [plafond de chiffre d'affaires](#) imposé peut constituer un obstacle à l'embauche de salariés ;
- Les **plafonds financiers** : pour la validation de ses heures en tant qu'employé, un intermittent du spectacle a besoin de l'attribution du label « prestataire de services du spectacle vivant ». Ce label s'obtient par le biais de la commission de France travail (anciennement Pôle emploi) spectacle. Or, les montants financiers autorisés au niveau du statut de micro-entrepreneur peuvent dissuader la commission ;
- **Une comptabilité simplifiée** : bénéficiant d'une [compatibilité plus souple](#), l'auto-entrepreneur ne peut pas déduire ses frais professionnels.
- **La franchise en base de TVA** : le régime de la micro-entreprise dispose d'[une franchise de TVA](#) qui l'exonère de la facturer à ses clients mais empêche également de récupérer celle-ci sur ses dépenses professionnels.

Enfin, il faut rappeler que l'intermittent désireux d'exercer dans le cadre d'une micro-entreprise se trouve **dans l'obligation d'apporter la preuve de son indépendance**. Il devra être en mesure de prouver qu'il est son propre employeur, autrement il recouvrera la qualité de salarié ou d'employé avec les conséquences y afférentes.

Intermittent au chômage : le cumul avec votre activité d'auto-entrepreneur

L'intermittent au chômage peut cumuler ses aides avec ses revenus d'auto-entrepreneur, cela lui permet d'accroître son revenu. Toutefois, plusieurs conditions,

qu'il convient de détailler en fonction de l'allocation, sont à observer.

L'ARE

Le régime d'intermittent confère aux bénéficiaires une allocation de retour à l'emploi. En effet, un sculpteur micro-entrepreneur, par exemple, a la possibilité de **cumuler** son allocation avec les revenus issus de son auto-entreprise. En l'espèce, il s'agit du cas où les revenus de la micro-entreprise sont **trop résiduels pour entraîner l'arrêt de l'ARE**.

Il s'agit essentiellement du cas où le métier exercé comme intermittent du spectacle demeure **l'occupation principale de l'intéressé** et [la micro-entreprise une activité secondaire](#). Dans ce cadre, l'allocation de retour à l'emploi peut se cumuler partiellement aux recettes d'une autre activité.

Les autres allocations

Outre cet aspect, conformément aux annexes 8 et 10 de la convention d'assurance chômage, il existe certaines allocations particulières concernant les indemnités chômage. Dans le cadre strict de ces allocations dont les artistes et techniciens du spectacle peuvent jouir, le **cumul reste également possible**.

Intermittent ? Lancez votre auto-entreprise avec LegalPlace

Vous souhaitez devenir auto-entrepreneur en parallèle de votre activité d'intermittent mais vous ne savez pas comment vous y prendre ? Pas de panique, LegalPlace vous aide à réaliser votre projet !

Depuis sa création en 2015, LegalPlace a aidé **plusieurs milliers d'entrepreneurs** à créer leur auto-entreprise en ligne ! Simple, rapide, efficace, mais surtout **ECONOMIQUE** (en moyenne jusqu'à 4x fois moins cher qu'en ayant recours à un avocat ou un expert-comptable), la solution en ligne la plus complète du marché ne manque pas d'atouts !

Pour cela, il vous suffit de remplir **notre formulaire en ligne** et nos équipes de formalistes se chargeront du reste !

Alors, qu'attendez-vous ? Laissez-vous tenter par l'aventure entrepreneuriale et réalisez vos ambitions avec LegalPlace.fr !

[Devenez auto-entrepreneur maintenant](#)

En savoir plus sur les métiers d'auto-entrepreneur multiservice :

- [Devenir auto-entrepreneur dans l'import-export](#)
- [Devenir auto-entrepreneur multiservice](#)
- [Comment créer une galerie d'art en auto-entreprise ?](#)
- [Devenir auto-entrepreneur dans le secteur automobile](#)
- [Devenir auto-entrepreneur dans l'e-commerce](#)
- [Devenir auto-entrepreneur dans le secteur de l'art](#)
- [Devenir agent commercial auto-entrepreneur](#)
- [Devenir graphiste auto-entrepreneur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur en achat et revente](#)
- [Ouvrir une boutique en ligne en tant qu'auto-entrepreneur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur en dropshipping](#)
- [Devenir auto-entrepreneur musicien](#)
- [Vendre ses légumes en auto-entreprise](#)

FAQ

Pourquoi créer une micro-entreprise en parallèle de votre activité d'intermittent ?

Vous pouvez choisir le statut de la micro-entreprise et devenir auto-entrepreneur en parallèle de votre activité d'intermittent si vous souhaitez exercer librement, vous assurer un complément de revenus fiable et surtout bénéficier d'un certain nombre d'avantages.

Quels sont les prérequis pour devenir auto-entrepreneur tout en étant intermittent ?

Afin de devenir auto-entrepreneur en parallèle de votre activité d'intermittent, vous devez être détenteur d'une licence d'entrepreneur de spectacle, par exemple puis

vous immatriculer au RCS pour les activités commerciales ou au Répertoire des Métiers pour les activités artisanales. En revanche, vous ne pourrez plus garder le statut de salarié. Enfin, il faut rappeler que l'intermittent désireux d'exercer dans le cadre d'une micro-entreprise se trouve dans l'obligation d'apporter la preuve de son indépendance. Il devra être en mesure de prouver qu'il est son propre employeur, autrement il recouvrera la qualité de salarié ou d'employé avec les conséquences y afférentes.

Quelles sont les incompatibilités de cumul entre ces deux statuts ?

Parfois, ce cumul est rendu impossible du fait de certaines incompatibilités. En effet, malgré les avantages du régime de la micro-entreprise, cette dernière ne peut profiter à toutes les catégories de travailleurs. Ainsi, les personnes relevant du régime d'artistes-auteurs, par exemple, ne peuvent y souscrire. D'autre part, il existe d'autres professions qui tombent également sous le coup de cette incompatibilité. Le motif reste leur soumission au régime général de la sécurité sociale ainsi que leur statut de salarié, lequel leur confère le titre d'employés des organisateurs et producteurs de spectacles. Dans cette catégorie se trouvent les comédiens, chanteurs, techniciens de production, opérateurs de son, musiciens etc...

Comment devenir auto-entrepreneur en 2020 ?

Il faut être adulte, ne pas être placé sous tutelle ou curatelle ou bien avoir fait l'objet d'une interdiction de gérer une entreprise. De plus, il faut fournir les documents suivants : une déclaration de micro-entreprise datée et signée, une attestation sur l'honneur de non-condamnation, un justificatif de domicile de moins de trois mois et enfin, en option, une attestation de stage de préparation à l'installation pour les activités artisanales.

Quels sont les plafonds de chiffres d'affaires en 2023 pour l'auto-entrepreneur ?

Pour les activités libérales et prestations de service, le plafond est de 77 700 euros HT tandis que pour les activités commerciales et de logement, il est de 188 700 euros HT

par an.

L'intermittent au chômage peut-il cumuler ses aides avec ses revenus d'auto-entrepreneur ?

L'intermittent au chômage peut cumuler ses aides avec ses revenus d'auto-entrepreneur dans certaines conditions. Tout d'abord, le régime d'intermittent confère aux bénéficiaires une allocation de retour à l'emploi. En effet, un sculpteur auto-entrepreneur, par exemple, a la possibilité de cumuler son allocation avec les revenus issus de son auto-entreprise. En l'espèce, il s'agit du cas où les revenus de l'auto-entreprise sont trop résiduels pour entraîner l'arrêt de l'ARE. Outre cet aspect, conformément aux annexes 8 et 10 de la convention d'assurance chômage, il existe certaines allocations particulières concernant les indemnités chômage. Dans le cadre strict de ces allocations dont les artistes et techniciens du spectacle peuvent jouir, le cumul reste également possible.